

Les actions de vos élus

Inauguration des Marchés des Producteurs de Pays 2018



C'est parti ! La saison 2018 des Marchés des Producteurs de Pays a démarré avec l'inauguration le 20 juin dernier à La Rochefoucauld, en présence de Monsieur le Préfet de la Charente Pierre N'GAHANE, Madame GENIN directrice de la DDT, Monsieur VAYSSIERE Maire de La Rochefoucauld, Monsieur VILLAT, Conseiller départemental du canton de Charente Nord, Xavier DESOUCHE et Marc THOMAS, respectivement Président et directeur de la Chambre d'agriculture de la Charente.

La présence de l'administration et des élus locaux montre l'intérêt porté aux producteurs locaux et aux Marchés des Producteurs de Pays, une marque garante de produits locaux de qualité. Une trentaine de producteurs était présente. Avec une météo de la partie, les visiteurs sont venus nombreux déguster légumes de saison, viandes, moules, desserts... et profiter d'une soirée entre amis ou en famille.

Contact : Agnès BALLU

Projet sur la filière légumes : l'expérimentation

Le 2^e Comité de Pilotage du projet sur la filière légume lancé par la Chambre d'agriculture de la Charente s'est tenu le 18 juin dernier en présence de représentants de la commande publique d'Angoulême et du lycée Marguerite de Valois, de la Maison de l'Agriculture Biologique (MAB), du Campus agricole de la Charente, du syndicat des maraîchers de la Charente, de la DDT et de la DRAAF.

Ce travail de développement et de structuration de la filière légume pour répondre, entre autres, aux besoins de la restauration collective va entrer dans sa phase pratique. Une exploitation agricole va lancer très rapidement la 1^{ère} expérimentation de légumes de plein champ. Elle fournira la restauration collective dès la rentrée prochaine avec une production choisie par les partenaires présents en fonction des besoins et de sa saisonnalité.

En parallèle, le travail de fond des partenaires se poursuit afin de rédiger un cahier des charges précis, aussi bien en termes de volumes que de prix d'achat.

Contacts : Agnès BALLU et Laëtitia PLUMAT

Groupe technico économique : les jeunes présentent leur projet d'installation

Laëtitia PLUMAT, élue CA16, participe à tous les groupes technico économiques. Cette instance a pour vocation d'étudier chaque dossier d'installation en vue d'octroyer la DJA pour validation en CDOA (Commission Départementale d'Orientation Agricole).

Cette préparation à la CDOA en présence du jeune présente un intérêt considérable car chaque projet est débattu avec l'administration, la profession agricole et la banque concernée, une vraie richesse aussi bien pour le futur installé en quête de réponses à ses questions que pour les acteurs agricoles qui peuvent identifier les attentes et les profils des futurs chefs d'exploitation.

Depuis le début de l'année, 26 jeunes se sont déjà installés ou sont sur le point de s'installer avec les aides et ont présenté leur projet global aux groupes technico-économique.

Pour Laëtitia PLUMAT, l'année 2018 se présente bien avec des dossiers d'aide à l'installation en augmentation par rapport aux années précédentes.

Contact : Laëtitia PLUMAT

Demandez le remboursement de la taxe intérieure de consommation TIC/TICGN dès maintenant

Un remboursement partiel de la taxe intérieure de consommation (TIC / TICGN) sur les volumes de gazole non routier, de fioul lourd et de gaz naturel utilisés par les professionnels agricoles dans le cadre de leurs activités peut être demandé.

POUR QUI ?

- Les exploitants agricoles à titre individuel ou sociétaire, y compris dans le secteur de l'aquaculture marine,
- les entreprises de travaux agricoles et forestiers,
- les coopératives d'utilisation en commun du matériel agricole (CUMA)
- les autres sociétés ou personnes morales ayant une activité agricole au sens des articles L.722 (1° à 4°) à L.722-3 du code rural et de la pêche maritime.

QUAND ?

La demande de remboursement peut être déposée à partir du 1^{er} juin 2018.

COMMENT ?

Afin de simplifier la démarche, de limiter les pièces justificatives à fournir à l'appui des demandes de remboursement, d'en accélérer le règlement, une opération de dématérialisation a été mise en place progressivement depuis depuis 2015.

L'utilisation de la téléprocédure est désormais obligatoire sur l'ensemble du territoire dès que la demande de remboursement excède 300 €. En dessous de seuil, l'utilisation est possible mais reste facultative.

Les bénéficiaires concernés :

- doivent effectuer leur demande via un formulaire en ligne accessible à partir d'un portail web où sont saisies

les données nécessaires à l'instruction de la demande.

- n'ont plus besoin de fournir l'attestation d'affiliation à la MSA.

Montants et régime de minimis en 2018

- Pour le gazole non routier : le montant du remboursement est fixé à 0,1123€/litre (11.23€/hl).
- Pour le fioul lourd : le montant du remboursement est lié à 93.55€/t
- Pour le gaz naturel : les montants de remboursement s'élèvent respectivement à 5.761€/Mkwh.

Afin d'être compatible avec la réglementation communautaire, les remboursements partiels de TIC sur le fioul lourd et le gaz naturel doivent être placés sous le régime de minimis agricole. C'est pourquoi les agriculteurs qui sollicitent un remboursement pour le fioul lourd et le gaz naturel devront joindre à leur demande une attestation récapitulant les autres aides reçues au titre du règlement de minimis au cours de l'exercice fiscal en cours et des deux exercices précédents. Le modèle d'attestation est annexé à la notice explicative du formulaire de demande de remboursement.

Comme les années précédentes, le remboursement partiel de TIC pour les conchyliculteurs constitue une aide de minimis.

Télé-procédure

Accédez à DémaTIC à partir de <https://chorus-pro.gouv.fr>

Ce lien ainsi que le support d'aide pour créer votre compte et pouvoir effectuer vos demandes de remboursement de la TIC sont disponibles via www.charente.chambre-agriculture.fr

Randonnée nature sur la Tardoire

Sonneur à ventre jaune, habitat forestier, gestion rivière, prairie naturelle, Vison d'Europe etc. Ces thématiques étaient toutes à l'ordre du jour l'après-midi du mercredi 13 juin 2018. Plus de 25 personnes se sont donné rendez-vous dans la Réserve naturelle de la Renaudie. Nicolas CHASLARD de la Chambre d'agriculture Charente, animateur du site Natura 2000 de la vallée de la Tardoire, a organisé sa sortie annuelle grand public, accompagné d'un technicien forestier (Yanis MARCILLAUD) et d'un technicien rivière du secteur (Quentin VIAL). L'objectif de la sortie était la découverte de la richesse des massifs boisés et habitats associés. A partir d'un circuit de quelques kilomètres, plusieurs thèmes tels que les créations de mares, la charte forestière, la gestion des prairies, l'érosion des rivières et autres ont agrémenté les conversations. Cette randonnée s'est clôturée par une dégustation de produits locaux, mais aussi par plusieurs échanges et contacts pris pour la signature de chartes Natura 2000. Rdv pris l'année prochaine !

Contact : Nicolas CHASLARD - Animateur Natura 2000



Fermeture le 29 juin

Les services de la Chambre d'agriculture de la Charente seront fermés le vendredi 29 juin 2018.



Marchés des Producteurs de Pays

Charente
Saison 2018

Des marchés
100% producteurs
en direct de nos terroirs

Prochains marchés
à partir de 18h

Vendredi 29 juin

Montignac sur Charente
Place Taillefer

Mercredi 4 juillet

Hiersac
Place de l'Eglise

Montmérac
Le Bourg de Montchaude

www.charente.chambre-agriculture.fr
Tél : 05 45 24 49 49

Pensez à apporter vos sacs cabas, couverts, assiettes, verres réutilisables et boîtes de conservation !



Avec le soutien financier des communes participantes